

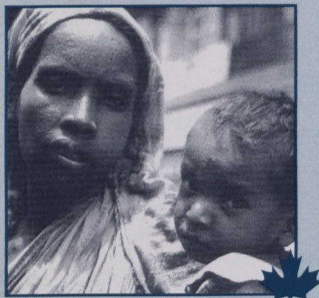


La *protection* des CIVILS

Cerner L'INSÉCURITÉ HUMAINE

Les conflits ont des répercussions dévastatrices sur les populations. Les civils constituent maintenant la majorité des victimes, et sont même souvent mutilés et déplacés délibérément par les combattants. À l'ère des communications instantanées et de l'interconnexion, la connaissance des souffrances humaines, si lointaines soient-elles, nous oblige à agir pour les soulager. Il est urgent et essentiel de mieux protéger les populations. Répondre aux besoins des plus vulnérables, veiller à ce que les acteurs étatiques et non étatiques assument leurs responsabilités à l'égard des populations touchées, élaborer les outils, les stratégies et les principes nécessaires pour guider l'action internationale, voilà les grands défis.

Prendre DES MESURES CONCRÈTES



Sous le thème de la protection des civils, le Canada prend des initiatives à propos des questions suivantes :

▼
Les enfants touchés par la guerre

▼
Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

▼
Les mines antipersonnel

▼
L'intervention humanitaire

▼
Les femmes, la paix et la sécurité

▼
La protection juridique et physique

▼
La défense des droits de la personne sur le terrain

Le Canada est à l'avant-garde du mouvement pour une meilleure protection juridique et physique des populations civiles, comme en témoignent nos travaux sur la prévention des conflits, les enfants touchés par la guerre, les femmes et les conflits armés, la Cour pénale internationale, les mines antipersonnel, les armes légères, les personnes déplacées dans leur propre pays et la sécurité des camps de réfugiés. La protection des civils dans les conflits armés a été un thème prioritaire pour le Canada tout au long de son récent mandat au Conseil de sécurité (1999-2000). Nous avons fait rédiger deux résolutions innovatrices, et nous avons aussi cherché à faire dorénavant inclure des dispositions en faveur de la protection des civils dans les décisions du Conseil lorsqu'il impose des sanctions et met sur pied des missions de maintien de la paix. Pour renforcer cette action, le Programme de sécurité humaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international soutient des initiatives qui réduisent les risques courus par les civils à toutes les étapes des conflits. Par exemple, le Programme a aidé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à produire un manuel de formation pour les services de police de ce pays. Depuis son introduction, les rapports de violations des droits de la personne accusent une baisse marquée. Parmi les victimes les plus vulnérables des conflits, on compte plus de 20 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. Face à cette crise, le Programme soutient les travaux du Représentant du Secrétaire général pour les personnes déplacées, notamment l'application de lignes directrices au sujet de la protection des personnes déplacées et de l'aide à leur apporter.

Favoriser LA SÉCURITÉ DANS L'AVENIR

Cette année, le Canada continuera de faire publiquement campagne dans diverses enceintes internationales, en faveur de la protection des civils dans les conflits armés. Assumant la présidence du G8 en 2002, il continuera de promouvoir, aux réunions des ministres des Affaires étrangères, l'amélioration de la protection juridique et physique des civils; il encouragera aussi les membres du G8 à renouveler leur engagement d'élaborer des stratégies pour la prévention des conflits. Au sein de l'ONU, des organisations régionales et des autres organisations multilatérales, les initiatives visant la protection des civils en danger resteront prioritaires pour le Canada qui continuera, par ailleurs, d'aborder activement diverses autres questions préoccupantes, dont la situation des personnes déplacées dans leur propre pays, la sécurité du personnel humanitaire et la sécurité dans les camps de réfugiés.

LE PROGRAMME DE
Sécurité humaine
DU CANADA

